

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant M. Matthieu Bois membre suppléant de la Commission de recours en matière d'examens de L'Université

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE), du 2 novembre 2016 ;
sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille,

arrête :

Article premier Monsieur Matthieu Bois, avocat, La Chaux-de-Fonds, est nommé membre suppléant de la Commission de recours en matière d'examens de l'Université de Neuchâtel, pour la période allant du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au terme de la période administrative 2017-2021.

Art. 2 Le présent arrêté porte effet du 1^{er} septembre 2017 jusqu'à la fin de la période administrative 2017-2021.

Neuchâtel, le 13 septembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND